

Motion SNES au CA du 25/11/10 collège Alphonse Terroir de Marly

A écouter Madame le Recteur, lors d'interventions publiques et médiatiques, tout va bien dans l'Education Nationale et notamment dans l'Académie du Nord-Pas-de-Calais.

Peut-être ne s'est-elle pas penchée sur le cas du collège Alphonse-Terroir de Marly ?

En effet, les conditions de travail ne cessent de se dégrader depuis plusieurs années mais la situation est devenue très préoccupante depuis septembre 2010.

Que dire de l'orientation ?

La complexité d'un système éducatif sans cesse en évolution, la peur de l'avenir et la crainte de faire les mauvais choix chez nos élèves et leurs familles créent un besoin croissant de leur part d'avoir des informations fiables, une écoute et des conseils personnalisés.

Face à cela, notre Ministère organise sciemment la carence publique au profit d'organismes privés qui proposent dorénavant des bilans de compétences à plusieurs centaines d'euros, alors que ces bilans étaient réalisés, jusque là, gratuitement, dans les établissements scolaires, par des personnels qualifiés, pourvus d'un diplôme de psychologue.

1 COPSY partant à la retraite sur 6 seulement est remplacé, laissant à la charge de ceux qui restent jusqu'à 1400 élèves par COPSY ; le département du Nord a, par ailleurs, décidé de supprimer 13 CIO (dont celui de Valenciennes) ; Ainsi, les missions d'orientation sont transférées vers les professeurs, alors qu'ils n'en ont ni les compétences, ni la formation.

Dans le domaine de l'orientation, la culpabilisation des enseignants et leur bonne volonté ne sont pas des conditions suffisantes pour permettre aux élèves de faire les choix judicieux pour leur avenir, ces « bons » conseils pourraient même se révéler désastreux par simple ignorance ou par manque d'informations sur les nombreuses réformes entreprises.

Que dire de la formation des enseignants ?

Cette rentrée est marquée par l'arrivée dans les lycées et collèges de stagiaires affectés à temps plein dès leur première année d'exercice, sans formation préalable, la plupart n'ayant aucune expérience professionnelle. Ce qui est le cas dans notre établissement.

Les difficultés à intégrer la profession dans ces conditions ont été amplifiées par leur affectation très tardive, quelques jours avant le 1er septembre, le Rectorat s'obstinant à vouloir les affecter sur des postes complets à 18 heures alors qu'ils avaient 12h à effectuer l'an dernier.

Pour protester contre la réforme de la formation qui a été imposée contre l'avis unanime des organisations syndicales et pour améliorer la situation de ces jeunes collègues, les personnels titulaires ont lancé une campagne de refus collectif d'être tuteur dans ces conditions. Le succès a été tel que cela leur a valu des pressions inadmissibles de la part du Rectorat et de l'Inspection, pressions allant de la flatterie à la menace à peine voilée, en passant par la culpabilisation.

Quelques semaines après la rentrée, le constat montre que les craintes étaient fondées : la rentrée des stagiaires ne se passe pas bien. Un stagiaire a parfois un tuteur qui exerce dans une autre discipline ou bien encore des stagiaires et des tuteurs sont dans des établissements différents.

Il serait pourtant beaucoup plus judicieux de revenir à un service de 12 h hebdomadaire pour ces stagiaires, mieux encadrés par leur tuteur, afin d'appréhender de façon sereine, la prise en charge des classes. Il en va non seulement de l'avenir professionnel de ces personnels qui débutent, mais aussi de la qualité du service public d'Education.

Que dire encore du remplacement ?

Non content de supprimer des postes depuis tant d'années maintenant, nous en sommes arrivés à une situation qui n'est plus tenable. En effet, ici, au collège Alphonse-Terroir de Marly, il a fallu 1 mois d'absence d'une collègue d'anglais pour qu'un TZR de la discipline soit enfin nommé pour la remplacer.

Autre aberration de notre système éducatif : il n'y a plus de TZR de mathématiques ! Qu'à cela ne tienne ! Prenons des TZR de sciences physiques ! Faute de recrutements suffisants, le Rectorat impose aux enseignants d'effectuer des remplacements dans une matière pour laquelle ils n'ont pas été formés : ainsi, deux professeurs du collège recrutés et formés en physique-chimie doivent enseigner les mathématiques aux élèves de 4 classes de notre établissement. Madame le Recteur rappelle à qui veut l'entendre que ces personnels sont volontaires ! Comment ne pas être volontaire lorsque l'on sait qu'en cas de refus, l'enseignant n'est pas payé ?

Quant à notre CPE, le problème reste entier. Aucun personnel n'est nommé jusqu'à présent pour la remplacer. Que devons-nous comprendre ? Qu'aux yeux de Madame le Recteur, un CPE ne sert à rien dans un collège ?

La situation mérite que l'on s'y arrête. En effet, de nombreux collègues du collège déplorent une recrudescence des incivilités, des menaces graves, physiques et verbales, sur les personnels, des insultes, (d'ailleurs plusieurs plaintes ont été déposées). Enfin, nous déplorons aussi des dégradations matérielles dans l'enceinte du collège.

De plus, nous venons d'apprendre que le recrutement du contrat unique d'insertion pour la vie scolaire n'est plus autorisé. Nous considérons que ce recrutement est plus que nécessaire.

Et les élèves me direz-vous ?

Ils sont encadrés par des personnels motivés, soucieux de bien faire et extrêmement investis dans la réussite des enfants. Chacun est persuadé de la nécessité de rétablir un climat serein, afin de garantir aux élèves des conditions optimales de vie et d'apprentissage au collège, malgré des effectifs de classe qui avoisinent les trente élèves.

En dépit de toute la bonne volonté des personnels et face à l'évolution décrite précédemment, jusque quand réussirons-nous à faire en sorte que les élèves ne pâtissent pas d'une politique éducative dévastatrice, qui fait fi de l'avenir des Citoyens de demain ?